

Emetteur

AUDIS SN
3 rue jean rédélé
76370 MARTIN EGLISE

Tél.: 0232146868
Email: contact@audis.fr

Adressé à

DISTRISERVICES 41
Facturation
8 RUE CARROIR
41150 VALLOIRE SUR CISSE

Numéro TVA: FR31824087530
SIREN: 824087530

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Total HT
3005 - ESPRESSO X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011100)	5,5%	62,70	15	30%	658,35
3006 - ESPRESSO SUCRE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	63,60	15	30%	667,80
3080 - AROME CACAO VAN HOUTEN X25 GOB CARTONX12 AROME CACAO VAN HOUTEN X25 GOB CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 18062095)	5,5%	66,00	8	30%	369,60
3030 - CAPPUCCINO CARAMEL X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	68,70	2	30%	96,18
3031 - CAPPUCCINO NOISETTE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	68,70	6	30%	288,54
3041 - VELOUTE TOMATES CROUTONS X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21041000)	5,5%	68,70	2	30%	96,18
GOB_CARTON_73 - GOBELET PAPIER KRAFT SIMPLE PAROI 73.50 / 73.70 MM & 76.8MM HEIGHT GOBELET PAPIER KRAFT SIMPLE PAROI 73.50 / 73.70 MM & 76.8MM HEIGHT (Nomenclature douanière ou Code SH: 48236990)	20%	0,08	1200	30%	67,20

Conditions de règlement:	Règlement à 30 jours	Total HT	2 243,85
Mode de règlement:	Ordre de prélèvement (sur compte FR76 1...)	Total TVA 5,5%	119,72
		Total TVA 20%	13,44
		Total TTC	2 377,01
		Payé	2 377,01
		Reste à payer	0,00

Versements déjà effectués

Règlement	Montant	Type	Num
16/03/2025	2 377,01	Ordre de prélèvement	T250307

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé réception, la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payée. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.

[Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf](https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf)